ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
4, 5 ET 6 DÉCEMBRE 2012, GATINEAU, QC

Résolution n° 50/2012

TITRE :	Mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission Cohen
OBJET :	Pêches
PROPOSEUR(E) :	Bob Chamberlin, Chef, Première Nation de Kwicksutaineuk Ah-kwa-mish, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Ken Malloway, Grand Chef, mandataire, Première Nation de Kwaw Kwaw Apilt, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée; 1 voix contre; 3 abstentions

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations possèdent des droits inhérents et issus de traités relatifs aux pêches et lesdits droits sont protégés par l'article 35 de la *Loi sur la constitution.*

B. La santé et l'abondance des stocks de poissons sauvages sont indissociables de la poursuite de l'exercice et de la jouissance par les Premières Nations de leurs droits de pêcher et de récolter des poissons.

C. À la suite de la disparition des stocks de saumons sauvages dans la rivière Fraser, le gouvernement du Canada a mis sur pied la Commission Cohen.

D. La Commission Cohen a examiné les preuves de la disparition du saumon sauvage et, sur la foi des informations recueillies pendant ses enquêtes, a émis des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada.

E. Le gouvernement du Canada devrait prendre des décisions éclairées découlant des conclusions de la Commission Cohen et ces décisions doivent tenir compte de ses obligations fiduciaires vis-à-vis des Premières Nations.

F. La mise en œuvre effective et en temps opportun des recommandations de la Commission Cohen est susceptible de bénéficier à la pêche du saumon par les Premières Nations en Colombie-Britannique et au Yukon.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

G. Le Canada est tenu d'aider les Premières Nations à protéger le saumon sauvage, conformément à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et à la *Convention sur la diversité biologique.*

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de collaborer avec le First Nations Leadership Council of British Columbia et le Council of Yukon First Nations afin d'analyser les recommandations de la Commission Cohen et d'insister pour que le Canada prenne des mesures à cet égard.
2. Enjoignent l'APN d'insister auprès du ministère des Pêches et des Océans en vue de la mise en œuvre immédiate et intégrale de la politique sur le saumon sauvage, conformément aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission Cohen.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL